

46^{ème} SALON D'AUTOMNE 2024

FICHE DE CANDIDATURE

à retourner avant le 3 Septembre 2024

Dépôt des tableaux : Mercredi 30 Octobre de 17 h à 19 h ou Jeudi 31 Octobre de 10 h à 12 h
Dépôt des sculptures : Jeudi 31 Octobre de 15 h à 18 h (ou à défaut aux horaires des tableaux)

Vernissage le samedi 2 novembre 2024 à 18 h

Salon du dimanche 3 au dimanche 17 novembre 2024

Retrait des œuvres : Dimanche 17 novembre 2024 à partir de 18 h ou Lundi 18 Novembre matin sur RDV

IMPORTANT : afin d'éviter toute erreur d'impression lors de l'édition du catalogue, **écrire très lisiblement**. Merci.

NOM D'ARTISTE OU NOM PRÉNOM (que vous souhaitez voir apparaître au catalogue)

NOM : **Prénom** :

ADRESSE : **CP. VILLE** :

Téléphone portable : **E-mail** :

SITE INTERNET (éventuellement).....

ASSOCIATION (éventuellement).....

Inscription des oeuvres : Voir au dos pour le nombre maximal et les droits d'accrochage en fonction du format

TITRE des oeuvres (écrire très lisiblement)	Nature (huile, aquarelle, matière, etc.)	Dimensions (cadre compris) LxH	Prix de vente (cadre compris) ou réservé
1-			
2-			
3-			
4-(petits formats seulement)			

Merci d'envoyer les photos de toutes vos œuvres par mail à peintres.sculpteurs.ternaysards@gmail.com en les nommant impérativement sous la forme suivante : **NOM_Titre.jpg** et de mettre en objet de votre mail « Photos Salon d'Automne ». Les photos doivent être de bonne qualité. Chaque œuvre doit être visible entièrement et cadrée.

DROIT D'ACCROCHAGE (voir au dos)€ x+.....€ x = €

DROIT D'INSCRIPTION (frais de communication donnant droit au catalogue et invitations) + 10 €

(Règlement par chèque à l'ordre des Peintres et Sculpteurs Ternaysards) **TOTAL**€

N.B. - les frais seront ajustés ou remboursés si toutes vos oeuvres ne sont pas retenues.

Fiche de candidature et chèque de règlement à renvoyer à notre adresse postale :

Peintres et Sculpteurs Ternaysards- Château de La Porte - 4, montée St Mayol - 69360 TERNAY

Acceptation du règlement ci-joint : écrire LU ET APPROUVE :

Date :/...../..... Signature :

Exemplaire à retourner par la poste

REGLEMENT du 46^{ème} SALON D'AUTOMNE de TERNAY du 3 au 17 novembre 2024

ARTICLE 1

Le Salon d'Automne des Peintres et Sculpteurs Ternaysards regroupe des artistes de toutes formes d'expression plastique : Dessin, peinture, pastel, aquarelle, encre, gravure, sculpture en toutes matières, etc... sauf photos et arts numériques.

ARTICLE 2 - Dates et Horaires d'exposition

L'exposition se tiendra tous les jours, du dimanche 3 au dimanche 17 novembre 2024.

Le vernissage aura lieu le **Samedi 2 novembre 2024 à 18 h**

Heures d'ouverture du Salon :

Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis de 16h 30 à 18h 30
Mercredis et Samedis de 14h 30 à 18h 30
Dimanches et jours fériés..... de 10h à 12h et de 14h 30 à 18h 30 (18h le dernier jour)

ARTICLE 3 - Inscription

L'Association se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants en fonction des emplacements disponibles.

Le comité de sélection se réunira pour procéder au choix des œuvres parmi les candidatures reçues avant le 3/09/2024. C'est pourquoi nous vous recommandons d'envoyer votre dossier le plus tôt possible et **avant le 3 septembre 2024 (photos des œuvres par mail - fiche de candidature + règlement par chèque à l'ordre des Peintres et Sculpteurs Ternaysards par courrier).**

La sélection se fera sur photos. Les œuvres dont les photos ne seront pas fournies ou de qualité insuffisante, seront refusées.

Les photos doivent être envoyées par mail à l'adresse peintres.sculpteurs.ternaysards@gmail.com en les nommant impérativement sous la forme suivante: **NOM_Titre.jpg et en mettant en objet de votre mail "Photos salon d'Automne"**. Les photos doivent être de bonne qualité. Chaque œuvre doit être visible entièrement et cadrée. Si l'envoi par mail est impossible, veuillez les joindre en tirage papier à votre dossier de candidature.

Le maximum d'œuvres exposées dépend du format : (voir le tableau ci-dessous).

Il est possible de panacher : 2 peintures et une sculpture, ou une peinture et 2 sculptures par exemple

Type	Format maxi (cadre compris)	Nombre d'œuvres maxi (*)	Droit par œuvre
	Jusqu'à 50x50cm	Limité à 4	10 €.
	Jusqu'à 70x70cm	Limité à 3	15 €
	Jusqu'à 100x100cm	Limité à 2	20 €
	Supérieurs à 100x100cm (maximum 160cm)	Limité à 1	25 €
Sculptures	Jusqu'à 50 cm	Limité à 4	10 €
	Supérieures à 50 cm	Limité à 3 (**)	15 €

(*) Le comité de sélection se réserve le droit de limiter le nombre maximum d'œuvres en fonction des inscriptions

(**) Pour des sculptures de très grande dimension au sol, limité à une pièce, 25€, consultez-nous.

En cas de vente : 10 % du prix de l'œuvre seront reversés à l'association sous forme de don.

Il appartient à chacun de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 – Dépôt des œuvres au Château de la Porte

- **Dépôt des tableaux :** mercredi 30 Octobre 2024 de 17h à 19h ou jeudi 31 Octobre 2024 de 10h à 12h,
- **Dépôt des sculptures :** jeudi 31 octobre 2024 de 15h à 18h (ou à défaut aux horaires des tableaux)
- **L'unité des styles, des thèmes et des formats contribuent à la sélection des œuvres.**
- Chaque œuvre doit être munie d'un **système d'accrochage efficace**. Le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre devront être mentionnés au dos. L'encadrement n'est pas obligatoire. Les sous-verres à pinces sont interdits. **Pour les sculptures, fournir des supports stables et fixer la pièce sur le support.**
- **Les œuvres non signées, ou copies d'œuvres ne seront pas admises.**
- **Les œuvres ne correspondant pas à l'esprit du salon ne seront pas admises.**
- L'Association des Peintres et Sculpteurs Ternaysards décline toute responsabilité en cas de vol, bris, détérioration, etc. Chaque exposant est libre d'assurer ses œuvres.
- Chaque exposant se charge du transport de ses œuvres et des supports de ses sculptures.
- **L'accrochage des tableaux, et le positionnement des sculptures est assuré par l'Association.**

ARTICLE 5 – Retrait des œuvres

En aucun cas les œuvres exposées ne pourront être retirées avant la fin de l'exposition. En cas de retrait par une tierce personne, avertir l'association.

Horaire de retrait : dimanche 17 novembre 2024 à partir de 18h, ou lundi 18 novembre 2024, matin, sur rendez-vous.

ARTICLE 6 – Prix décernés

Les prix suivants seront remis lors du vernissage par un jury indépendant de professionnels et amateurs d'art :

- **Prix du salon** pour l'œuvre jugée la meilleure toutes disciplines confondues
- **1° PRIX, 2° PRIX, 3° PRIX** dans la catégorie : peinture
- **1° PRIX, 2° PRIX** dans la catégorie : sculpture

Les prix suivants seront remis à l'issue du salon (dimanche 17 Novembre 2024 à 18h) :

PRIX du PUBLIC d'après les votes des visiteurs

PRIX du JEUNE PUBLIC, en fonction des préférences des enfants des Ecoles de Ternay.

Les artistes recevant le Prix du Public ou un 1er prix exposeront gratuitement l'année suivante

Artistes hors-concours :

- Un artiste ayant reçu le prix du salon est hors concours pour les deux salons d'automne suivants.
- Un artiste ayant reçu un 1er, 2ème, ou 3ème prix ne peut recevoir qu'un prix supérieur au salon suivant.
- Les invités d'honneur des précédents salons sont hors concours sauf pour les prix du Public.

Pour les prix du Public : les artistes ayant obtenu ce prix l'année précédente sont hors-concours.

ARTICLE 7 – Tout participant accepte le présent règlement. Toutes les décisions des organisateurs seront sans appel.

46^{ème} Salon d'Automne du 3 au 17 novembre 2024

NOM et Prénom : Tel (portable):

e-mail :

Présence au salon (facultatif):

Le tableau ci-dessous vous permet, si vous le désirez, d'indiquer votre présence au 46ème salon. Ce planning indicatif sera communiqué aux visiteurs qui souhaitent rencontrer les artistes.

	dim 3	lun 4	mar 5	merc 6	jeudi 7	vend 8	sam 9
10h – 12h		fermé	fermé	fermé	fermé	fermé	fermé
14h30 – 16h30		fermé	fermé		fermé	fermé	
16h30 -18h30							

	dim 10	lun 11	mar 12	merc 13	jeudi 14	vend 15	sam 16	dim 17
10h – 12h			fermé	fermé	fermé	fermé	fermé	
14h30 – 16h30			fermé		fermé	fermé		
16h30 -18h30								

46^{ème} Salon d'Automne du 3 au 17 novembre 2024

EXTRAIT DU REGLEMENT

ARTICLE 3 - Inscription

L'Association se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants en fonction des emplacements disponibles.

Le comité de sélection se réunira pour procéder au choix des œuvres parmi les inscriptions reçues avant le 3/09/2024. C'est pourquoi nous vous recommandons d'envoyer votre dossier le plus tôt possible et **avant le 3 septembre 2024 (photos des œuvres par mail - fiche de candidature + règlement par chèque à l'ordre des Peintres et Sculpteurs Ternaysards par courrier).**

La sélection se fera sur photos. Les œuvres dont les photos ne seront pas fournies ou de qualité insuffisante, seront refusées.

Les photos doivent être envoyées par mail à l'adresse peintres.sculpteurs.ternaysards@gmail.com en les nommant impérativement sous la forme suivante: **NOM_Titre.jpg et en mettant en objet de votre mail "Photos salon d'Automne"**. Les photos doivent être de bonne qualité. Chaque œuvre doit être visible entièrement et cadrée. Si l'envoi par mail est impossible, veuillez les joindre en tirage papier à votre dossier de candidature.

Le maximum d'œuvres exposées dépend du format : (voir le tableau ci-dessous).

Il est possible de panacher : 2 peintures et une sculpture, ou une peinture et 2 sculptures par exemple

Type	Format maxi (cadre compris)	Nombre d'œuvres maxi (*)	Droit par œuvre
	Jusqu'à 50x50cm	Limité à 4	10 €.
	Jusqu'à 70x70cm	Limité à 3	15 €
	Jusqu'à 100x100cm	Limité à 2	20 €
	Supérieurs à 100x100cm (maximum 160cm)	Limité à 1	25 €
Sculptures	Jusqu'à 50 cm	Limité à 4	10 €
	Supérieures à 50 cm	Limité à 3 (**)	15 €

(*) Le comité de sélection se réserve le droit de limiter le nombre maximum d'œuvres en fonction des inscriptions

(**) Pour des sculptures de très grande dimension au sol, limité à une pièce, 25€, consultez-nous.

En cas de vente : 10 % du prix de l'œuvre seront reversés à l'association sous forme de don.

Il appartient à chacun de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.